

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 20
votants : 26
Absent : 1
Pour : 26
Contre :
Abstention :

N° 061/2016

**OBJET : Politique
de la Ville :**

**l'action Ville Vie
Vacances du Contrat
de ville de DRAP**

L'an deux mille seize
le 11 du mois d'août à 18 heures 00
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /
Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine
RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI / Gracienne DODAIN /
Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO à Romain
BIANCHI / Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO / Taoufik FATFOUTA à Philippe
JANIN / Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à
Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La
Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus mediants
La Condamine	1 580	11 000

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers
le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat de Ville de
Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet, mise
en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Ce
dernier a été élaboré selon les quatre piliers et les trois axes transversaux nommés
ci-dessous :

- Valeurs républicaines et laïcité
- Emploi et développement économique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers un
programme d'actions proposés en comité technique et de pilotage aux différents
signataires du Contrat de Ville de Drap.

CONSIDERANT que le comité de pilotage a validé le financement du dispositif « Ville Vie Vacances » proposé par l'association OMJCL dont les projets ont comme objectifs la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté déclinée à travers :

- ✓ l'organisation d'un tournoi sur le thème du fairplay en lien direct avec l'Euro
- ✓ l'organisation d'un chantier jeune : les jeunes retenus devront effectuer un projet d'intérêt général :
 - Nettoyer les rives du Paillon à la Condamine
 - Repeindre et nettoyer un garage transformé en local pour accueillir une recyclerie
- ✓ l'organisation d'un séjour dans le var
- ✓ l'organisation d'une initiation au théâtre

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 29 700 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 10 500€

Part Etat : 2 000€

Part CAF : 17 200€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, valide le dispositif V-V-V- pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

Il est **décidé** au Conseil municipal de valider l'action Ville Vie Vacances du Contrat de ville de DRAP

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

le : 12/08/ 2016

et publication en mairie

le : 16/08/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAITS CERTIFIE CONFORME


Robert ARDELLI
Maire de DRAP